

DONNÉES-CLÉS

Financement : Union européenne, 10ème FED Bénin

Mise en œuvre : CTB, Agence belge de développement

Partenaire : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage

et de la Pêche

Localisation: Territoire national

Début du projet : mai 2012

Durée : 59 mois

Budget: 1.836.679.600 F CFA (€ 2.800.000)





AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ SANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE DES PRODUITS AGRICOLES ET AGRO – ALIMENTAIRES

Photos: © CTB / Martin Van der Belen / Jean Michel Clajot

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de la CTB et ne peut aucunement être considérée comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

ABSSA - DPQC

01 BP 362 COTONOU, BÉNIN T (+229) 21 31 22 89 / 21 31 29 96 ASPS@CTB-BENIN.ORG DPQC@INTNET.BJ WWW.CTB-BENIN.ORG WWW.BTCCTB.ORG









CONTEXTE

Au Bénin, plusieurs directions appartenant à différents Ministères disposent en leur sein de services de contrôle sanitaire et phytosanitaire, tributaires de moyens d'action limités et de capacités de coordination très faibles.

À la suite des dysfonctionnements du dispositif sanitaire relevés en 2002 dans le cadre de l'exportation de crevettes vers l'Union européenne (UE), le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a lancé un processus de réforme visant à corriger les défaillances du système de contrôle sanitaire et phytosanitaire. Le but poursuivi était donc d'améliorer l'accès des produits béninois aux marchés régionaux et internationaux, et de mieux protéger les consommateurs, tant du Bénin que de l'extérieur.

Appuyé par la coopération belge (à travers l'Agence belge de développement, la CTB), l'Union européenne (via le projet PASP) et la FAO, le gouvernement béninois a décidé de mettre en place une autorité compétente unique pour la sécurité sanitaire des aliments dans leur ensemble (animaux, végétaux, pêches et produits transformés). Le lancement du processus de création de l'Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) en 2010 s'inscrit dans ce cadre. Dans la même perspective, le MAEP a construit et équipé un Laboratoire de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA) qui servira de laboratoire de référence.

OBJECTIFS

L'objectif du projet est d'améliorer la compétitivité, la qualité et la sécurité des produits alimentaires et agro-alimentaires du Bénin. Plus spécifiquement, il entend améliorer la sécurité sanitaire et phytosanitaire des produits alimentaires et agro-alimentaires. Le projet prend en compte les considérations transversales relatives au genre, à l'environnement et à la bonne gouvernance.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Accompagner la mise en place de l'Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) conformément au cadre défini par les textes législatifs et réglementaires;
- Renforcer le Laboratoire de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA) afin de produire des analyses fiables en matière de sécurité sanitaire des aliments et l'accompagner pour obtenir l'agrément ISO 17025;
- Appuyer les PME et les groupements des femmes dans une approche qualité dans la production, transformation et vente de leur produit agro-alimentaires.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation et de suivi du personnel de contrôle de l'ABSSA;
- O Appuyer la mise en œuvre des contrôles ;
- Mettre en place un système de suivi des performances de l'ABSSA:

- Élaborer et mettre en œuvre le plan de formation du LCSSA ;
- Mettre en place les procédures nécessaires pour obtenir l'agrément et l'accréditation à la norme ISO 17025;
- Informer et sensibiliser les entreprises et les consommateurs sur l'importance de la sécurité sanitaire et phytosanitaire des produits agro-alimentaires;
- Définir une stratégie de formation dans le domaine de la sécurité sanitaire et phytosanitaire;
- Accompagner les entreprises agroalimentaires, les associations, les groupements de femmes dans l'application de la législation de l'ABSSA;
- Améliorer la visibilité et les efforts des entreprises dans l'application de leur démarche qualité et/ou certification;

COMPOSANTES

Le projet intervient à trois niveaux différents :

- ¶ Au niveau de l'ABSSA pour appuyer la réforme entreprise en matière de sécurité sanitaire et phytosanitaire, par la définition d'une politique sanitaire et phytosanitaire pour le Bénin basée sur une analyse de la situation, et la conception d'un système de contrôle adéquat pour le Bénin.
- 2 Au niveau du LCSSA dans le but de renforcer le personnel de chaque service et de mettre en place un système de contrôle transparent et fiable.
- 3 Au niveau du secteur privé (les entreprises, les groupements des femmes, les importateurs et autres), en les accompagnant dans l'application des nouvelles règles et systèmes de contrôle ainsi que dans l'introduction des systèmes internationaux de contrôle tel que le BPH, le BPF, HACCP et de traçabilité.